

Incendie mortel aux Rosiers-sur-Loire : demande de remise en liberté refusée pour un jeune Britannique

- éric guillaud avec AFP
- Publié le 10/09/2015 | 17:56, mis à jour le 10/09/2015 | 17:56

La chambre de l'instruction de la cour d'appel d'Angers a rejeté aujourd'hui la demande de remise en liberté d'un jeune Britannique de 21 ans, incarcéré après avoir avoué à sa mère être l'auteur d'un incendie mortel aux Rosiers-sur-Loire il y a plus de trois ans.

Dans la nuit du 4 au 5 janvier 2012, un violent incendie avait ravagé une grande bâtisse aux Rosiers-sur-Loire dans le Maine-et-Loire, provoquant la mort d'un quadragénaire et la destruction de six logements.

L'enquête préliminaire ouverte à l'époque par le **parquet d'Angers, qui privilégiait la thèse de l'accident, avait été classée sans suite après trois rapports d'expertise en ce sens.**

Courant 2014, coup de théâtre. Une Britannique vivant à Exeter (Devon) annonce aux policiers anglais que son fils, blessé lors de l'incendie et qui vivait alors chez son père, lui a avoué avoir mis le feu volontairement. Le jeune homme, mineur au moment des faits, avait expliqué avoir utilisé un système complexe de mise à feu, un dispositif partant de la batterie de sa moto.

Un juge d'instruction d'Angers a alors rouvert le dossier sur l'incendie, a annoncé jeudi le quotidien régional Ouest-France. Une information judiciaire a été ouverte pour assassinat. Le suspect, qui a été extradé le 19 août dernier, est actuellement détenu à la maison d'arrêt d'Angers.